



Renforcement des mesures dans les écoles (révisé)

Chers parents,

En ce début d'année 2021, nous devons encore faire des efforts pour diminuer la propagation de la COVID-19 et pour permettre à nos élèves de poursuivre dans les meilleures conditions possible leurs apprentissages dans des environnements sains et sécuritaires. Ainsi, le gouvernement du Québec a annoncé hier de nouvelles mesures à appliquer dans nos établissements scolaires, notamment :

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

- **Retour en classe le 11 janvier 2021;**
- **Port d'un couvre-visage obligatoire (fourni par les parents):**
 - En tout temps pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année dans les corridors, les aires communes et **dans le transport scolaire. Le couvre-visage n'est pas requis dans la cour d'école.**
 - En classe pour les élèves de 5^e et 6^e année.
- Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classes et de la distanciation physique entre les groupes.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- **Enseignement à distance selon l'horaire habituel jusqu'au 15 janvier 2021;**
- **Retour en classe le 18 janvier 2021;**
- **Port d'un masque de procédure obligatoire** par tous les élèves **en tout temps** dans l'école et sur le terrain de l'école :
 - Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves.

Prendre note que les activités parascolaires, sorties scolaires et activités interscolaires sont suspendues tant au primaire qu'au secondaire. De plus, le nombre de visiteurs à l'école doit être réduit au minimum.

Nous sommes en attente d'indications additionnelles du Ministère. Nous vous tiendrons au courant des développements dès que nous aurons de nouvelles informations.

Nous vous remercions de votre collaboration pour assurer la réussite et la sécurité de tous nos élèves.



Alain Guillemette
Directeur général